



ARRÊTE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- RUE DU BAC-

ARRÊTE N° 2024-23

Le Maire de Combrit,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu le Code Pénal ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures propres à assurer le bon ordre et la sécurité lors des travaux,

ARRÊTE

Article 1 :

Du Vendredi 16 Février au Vendredi 15 mars, l'entreprise SAS SALIOU est autorisée à occuper le domaine public (emprise du chantier-stationnement) en raison des travaux réalisés au n°21 rue du Bac.

Article 2 :

La signalisation réglementaire sera installée et maintenue pendant la durée des travaux par l'entreprise SAS SALIOU.

Article 3 :

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pont L'Abbé, le Brigadier-chef Principal de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation :

Gendarmerie de Pont L'Abbé
Police municipale
Services Techniques
SAS SALIOU

Fait à Combrit, le 16 Février 2024

Christian LOUSSOUARN
Maire de Combrit

